



**meylan**

---

Une ambition  
partagée

---

---

**RAPPORT D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE 2020  
DANS LE CADRE DU DEBAT  
D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**Conseil municipal du 12 novembre 2019**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », repris dans l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Le DOB s'effectue de ce fait, sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires permettant de soutenir les politiques publiques. Ces orientations précisent les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, les engagements pluriannuels envisagés et les choix en matière de gestion de dette. L'information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) devant comporter une présentation de la structure et de l'évolution, des dépenses de personnels, des effectifs avec des éléments comme la durée effective du travail.

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre (Grenoble-Alpes Métropole), ce rapport doit aussi faire l'objet d'une publication, notamment sur le site de la ville.

Le vote du budget ville et des budgets annexes est programmé au Conseil municipal du 16 décembre 2019.

Cette année encore, en choisissant de présenter au vote le budget primitif avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice concerné, les résultats de l'exercice 2019 ne pourront pas être intégrés. Les indications données dans ce document le sont à titre indicatifs, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines de l'exercice.

Par ailleurs, ce rapport est établi sur la base des dispositions du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2020, qui sont encore provisoires à ce stade. Le projet de Loi de Finances semblerait néanmoins s'inscrire dans la continuité des réformes engagées par le gouvernement notamment celle de la réforme de la fiscalité locale. La loi de transformation de la fonction publique votée le 6 août dernier, suivie par l'instauration de la scolarité obligatoire dès 3 ans impactera les budgets futurs, mais les incidences budgétaires à court terme ne sont pas encore mesurées.

Principales mesures impactant les communes :

➤ La fiscalité :

- Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités. Le PLF acte la suppression totale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales mise en œuvre progressivement entre 2020 et 2023. 80% des foyers fiscaux ne paieront plus la taxe d'habitation en 2020. Pour les 20% de ménages restants, l'allègement sera de 30% en 2021, puis de 65% en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. En attendant à titre transitoire, le produit de la TH acquitté par 20% de foyers restants est nationalisé et affecté au budget de l'Etat.

La disparition de la taxe d'habitation sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes et l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation.

Pour permettre une compensation à l'euro près et couvrir la totalité de la TH supprimée, le dispositif est complété par un abondement de l'Etat constitué d'une fraction des frais de gestion prélevés sur les

impositions locales.

A noter que le pouvoir d'exonération et d'abattements des communes en matière de TFPB est suspendu.

Pour finir, le PLF prévoyait un gel de la revalorisation forfaitaire des bases pour l'année 2020, finalement des amendements ont été adoptés en faveur d'une revalorisation de 0,9% des valeurs locatives pour 2020 (2,2% en 2019).

- Annulation en 2020 des effets d'augmentations de taux décidés par les communes et les EPCI en 2018 et 2019.

➤ Les compétences :

→ Depuis plus de 10 ans, les collectivités locales ont vu se succéder nombre de transferts de compétences et de réformes institutionnelles, fiscales et financières. La réforme territoriale de 2014-2015 produit encore ses effets en 2018, qui se poursuivront encore en 2019 / 2020.

Le désengagement de l'Etat se confirme notamment par le biais d'un certain nombre de réformes qui ont déjà et auront encore des conséquences directes ou indirectes sur le budget : participation des grandes collectivités au redressement des comptes publics, réforme impactant la masse salariale, dispositions renforcées sur la qualité de l'air... Mais la commune de Meylan a su démontrer sur la période récente sa capacité à absorber les contraintes sur ses ressources et son adaptabilité aux modifications institutionnelles.

→ Dans le même temps, la carte intercommunale est redessinée avec des intercommunalités plus grandes, aux compétences élargies, et des métropoles qui s'affirment. Les finances des communes et de leurs groupements sont imbriquées, et cela s'applique à la commune de Meylan et Grenoble-Alpes Métropole. La « métropolisation » se poursuit par la mise en place d'une intercommunalité plus intégrée. Pour rappel, le transfert de la compétence voirie/urbanisme s'est traduite par une baisse de l'AC<sup>1</sup> de 950K€ en 2015. Suite à des ajustements, l'AC<sup>1</sup> a été diminuée de 13K€ en 2016 par rapport au montant budgété. Depuis 2016, les ouvrages d'art, les compétences économie, Gémapi, emploi et insertion, la bibliothèque numérique ont été transférées à la Métropole. Le « chantier de la Métropole » est encore ouvert, sont toujours en suspens le pacte financier et fiscal avec la répartition de la taxe d'aménagement. Leur finalisation amènera la commune à réajuster l'inscription budgétaire du montant de l'attribution de compensation en cours d'exercice.

→ La préparation budgétaire prendra en compte le dernier chiffre en vigueur de la population totale meylanaise communiquée par l'INSEE, soit 17 758 habitants (au lieu de 17 799 pour le BP 2017).

La ville a accru son désendettement grâce notamment à des remboursements anticipés d'emprunts, et a su dans le même temps, saisir des opportunités d'emprise foncière en vue de projets d'aménagement structurants. Ce travail de qualité doit se poursuivre.

---

<sup>1</sup> AC : attribution de compensation (versée par Grenoble Alpes Métropole).

## **Rappel des orientations des politiques publiques 2018/2020 :**

Une volonté de continuer à offrir aux meylanais un haut niveau de services et d'équipements, un haut niveau de proximité, principalement en lien avec les missions premières de la Ville :

- La petite enfance,
- La réussite éducative,
- La culture et le sport,
- Le renouvellement urbain,
- La sécurité

Cela passe par un budget de fonctionnement soutenu, mais aussi par un effort d'investissement.

Ainsi, la ville va investir en 2020 plus de 5,8 millions €, 2,3 millions € seront consacrés aux investissements dits récurrents, 3,5 millions d'euros permettront la réalisation d'investissements structurants.

A titre d'exemple, en 2020, le multi- accueil des Aiguinards fera l'objet d'aménagements nouveaux pour le confort des enfants, avec dans le même temps, la poursuite des travaux d'aménagement de la crèche collective Inovalée.

Pour le bien être des élèves, nous engagerons également le projet de réhabilitation du restaurant scolaire des Béalières ainsi que la réhabilitation du groupe scolaire mi-plaine, l'installation de ventilateurs dans les groupes sera poursuivie cette année, la végétalisation des cours d'écoles débutera également.

Au niveau sportif, le complexe sportif de l'ASPTT fera l'objet d'études et de travaux, tandis que des crédits seront consacrés au gymnase et aux tennis des Aiguinards pour satisfaire au mieux les attentes en matière de sports et de loisirs.

2020 verra l'achèvement des travaux sur Malacher Nord dans le cadre du projet urbain Inovalée, d'autres aménagements de voirie seront réalisés conjointement avec la Métropole.

Après le travail d'analyse des besoins et perspectives conduit en 2018 et 2019, la redynamisation du Haut-Meylan se poursuivra, la valorisation du Clos des Capucins également.

En termes de sécurité, le déploiement de la vidéo-protection sera prolongé à la fois sur le Haut-Meylan et sur le secteur d'Inovalée.

Pour favoriser leurs fonctionnements, il est important de souligner que la ville attribuera plus de 850 000 € de subventions aux associations meylanaises, qui contribuent au service et à la proximité évoquée précédemment.

Cette politique dynamique sera conduite sans alourdir la pression fiscale pesant sur nos concitoyens.

Pour ce faire, nous continuerons la modernisation de notre action dans un souci constant d'efficacité :

- des efforts engagés en faveur de la maîtrise des dépenses de structure,

- de nos interventions sur les équipements,
- dans la maîtrise de la masse salariale qui représentera aujourd'hui 67 % du budget de fonctionnement 2020 (BP).

La réalisation de ces objectifs ambitieux, correspondant aux attentes croissantes de la population, s'étendra sur plusieurs années et devra bien évidemment se poursuivre au-delà de 2020, dans un contexte de baisse de ressources.

## II / Les recettes de fonctionnement

La commune a su adapter sa gestion pour faire face à la chute brutale des recettes de fonctionnement. Cette raréfaction ne fait que se confirmer avec notamment la disparition totale de la DGF<sup>2</sup>, l'évolution de l'attribution de compensation (AC) en fonction de l'avancée du transfert des compétences à la Métropole, et la variation non maîtrisable des droits de mutation. Cette tendance doit être prise en compte non seulement dans la préparation du budget mais aussi dans les projections.

### 1 / La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 2M€ au BP2013, - 12 K€ au BP 2020

En 2018, la contribution au redressement des comptes publics s'est traduite pour la commune par l'absence de recette de DGF, et la ville est désormais passée en territoire négatif par le jeu du calcul de la péréquation entre communes.

Pour rappel, l'assainissement des comptes publics continue de reposer pour une large part sur le bloc communal (communes et EPCI) mais sous une forme nouvelle via la contractualisation individuelle avec certaines collectivités.

### 2 / La Métropole : poursuite de l'intégration intercommunale avec l'ajustement de l'attribution de compensation

#### \*/ L'attribution de compensation (AC) :

Déjà diminuée de 950K€ en 2015 et au vu des informations disponibles à ce jour, l'AC sera encore diminuée en 2020 pour des ajustements concernant les abris bus, les arbres d'alignement, la bibliothèque numérique et la compétence emploi et insertion. Le montant des crédits attendus est évaluée à 5,62M€ contre 5,65M€ en 2019.

Pour rappel, par délibération au mois de décembre 2017, la commune avait approuvé le principe de mise en œuvre de « l'attribution de compensation d'investissement » pour les dépenses d'investissement, notamment celles relatives aux contributions au SYMBHI. Le montant de la contribution d'investissement a été estimé à **105K€** pour l'exercice 2020.

#### \*/ la dotation de solidarité communautaire inchangée pour 2020 (DSC) :

Une inconnue persiste sur la pérennité du niveau de la dotation de solidarité communautaire qui sera toutefois maintenue dans le projet de budget 2020 à **554K€**. En effet, les modalités d'évolution de cette dotation sont beaucoup plus souples que celles de l'attribution de compensation. En fonction des éléments pris en compte pour calculer sa valeur (critères patrimoniaux), son montant peut varier dans les prochaines années en impactant l'équilibre des finances de la commune jusqu'à concurrence de 46K€.

### 2 / Autres recettes

#### \*/Une politique fiscale constante

---

<sup>2</sup> DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

La commune maintient clairement sa position : les taux communaux des impôts restent inchangés depuis 2010 et resteront stables jusqu'à la fin du mandat. Les hausses exogènes constatées en termes de fiscalité et impactant les ressources des ménages ne sont pas le fruit d'une volonté municipale. Le montant des contributions directes pour l'exercice 2020 est estimé à 15,87M€. La dynamique d'évolution des bases sur le territoire de Meylan n'apportera pas au budget la valeur espérée, en raison de la revalorisation nationale des bases. Limitée cette année à 0,9%, cette revalorisation homogène prive Meylan d'environ 300 K€ de recette.

Pour rappel les taux sont les suivants :

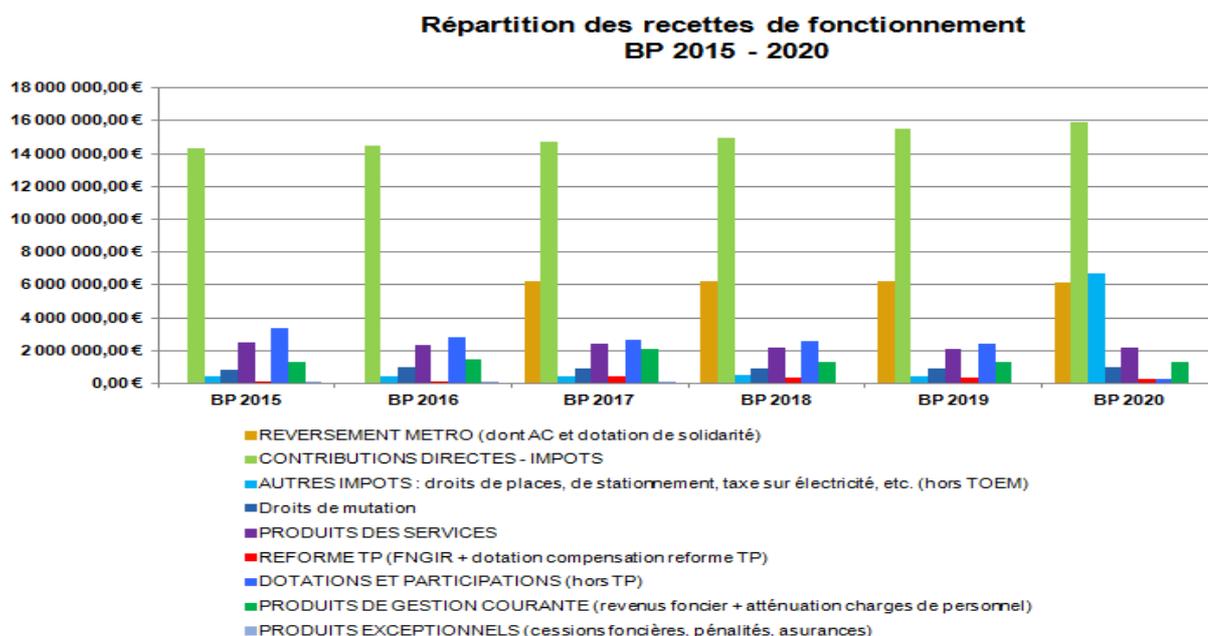
**TH : 13,64% -- TFB : 26,67% -- TFNB : 78,09%.**

#### \*/Dotations et compensations

Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) demeure stable : 265K€ - Le mécanisme de garantie individuelle des ressources garantit à chaque échelon de collectivités territoriales le maintien, toutes choses égales par ailleurs, du montant des ressources fiscales perçues en 2010.

#### \*/Les produits des services

En ce qui concerne les tarifs des services communaux, la collectivité a choisi d'appliquer une variation de la tarification qui tient compte de l'inflation. Deux délibérations prises en ce sens au mois de juin dernier, ont acté une révision à la hausse, de la tarification des services communaux, de 1,8%. Cette augmentation est prise en compte pour estimer les recettes attendues en 2020.



### **III / Les dépenses du BP2020**

La collectivité poursuit et confirme son choix de gestion rigoureuse au plus près des besoins des habitants et toujours en adéquation avec ses ressources.

Le budget 2020 sera donc élaboré dans le respect du cadre suivant :

#### **1/ Les dépenses de fonctionnement**

Dans un souci d'optimisation du service public rendu aux meylanais, les services poursuivent leur travail d'ajustement des dépenses de fonctionnement par secteur.

**\*/Les dépenses à caractère général seront stabilisées.** L'enveloppe budgétaire ne devra donc pas excéder **5,3M€**.

**\*/La masse salariale : évolution maîtrisée.** Les charges de personnel constituent un poste important de dépenses. Particulièrement conséquent à la ville de Meylan (67% des dépenses de fonctionnement au BP 2020), la maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur.

La préparation du budget 2020 devra tenir compte des décisions nationales nouvelles, mais également de certaines réformes reportées, comme la mise en œuvre du protocole des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations des fonctionnaires (PPCR), ainsi que des éléments de contexte internes liés à la restructuration des directions, pour permettre à la collectivité de faire face aux nouveaux enjeux territoriaux. Le BP 2019 prenait en compte de façon prudentiel les réformes annoncées et imposées par l'État. Dans le même temps, l'effet des départs à la retraite d'un certain nombre d'agents de la commune ne pouvait être anticipé de manière certaine en raison de la latitude laissée par des départs pouvant intervenir pour un même agent dans un intervalle de 5 ans. Le BP 2020, comme annoncé l'année dernière, se maintient dans un budget alloué pour une masse salariale maîtrisée et ne devra pas dépasser **17,4M€** avec l'espoir de se rapprocher ainsi de la moyenne nationale des collectivités de la même strate (59%).

Toutefois, certaines dispositions prises au niveau national impactent le statut de la fonction publique comme :

- l'instauration d'une prime de précarité de 10% à la fin d'un CDD
- la poursuite de la mise en œuvre du PPCR (augmentation des grilles et transfert prime/point)
- les effets du Glissement Vieillesse Technicité (GVT : +2,5% env),
- le rétablissement du jour de carence
- les élections municipales

La préparation du budget de la Ville pour 2020 devra tenir compte en plus des éléments exogènes cités ci-dessus, les éléments endogènes suivants :

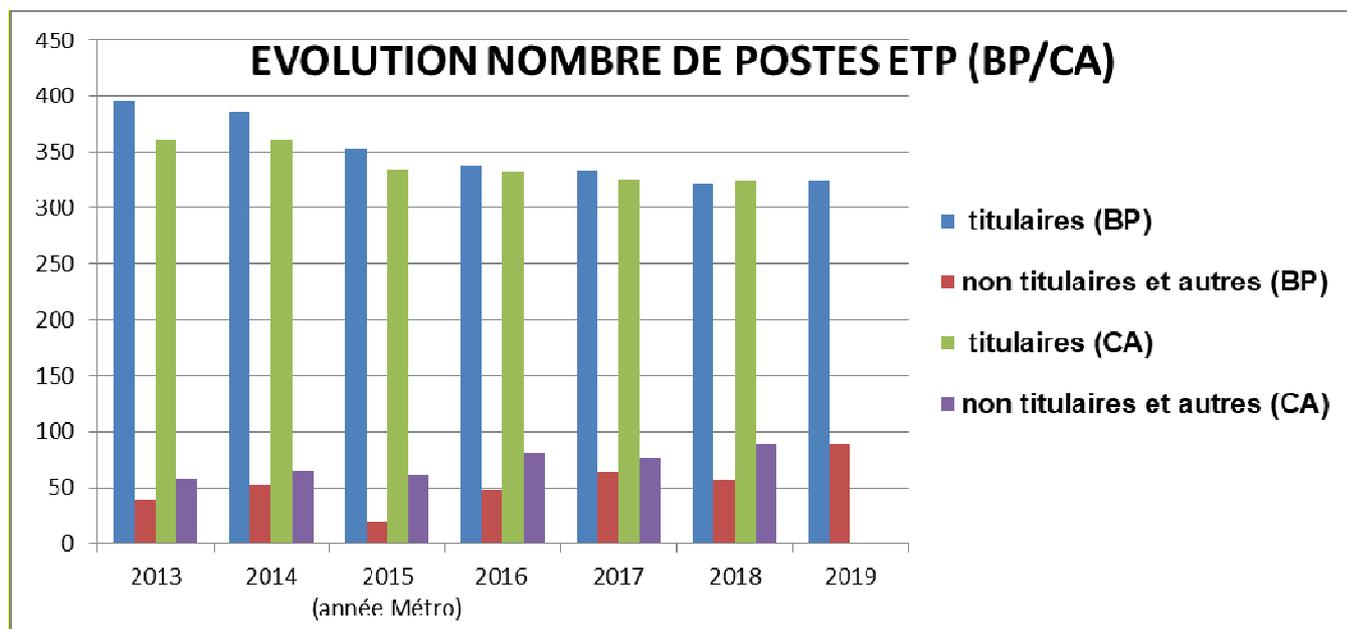
- L'évolution de l'aide octroyée aux agents pour la prévoyance et la mutuelle
- La mise en œuvre du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)
- L'effet Noria, particulièrement perceptible à Meylan en raison de l'évolution extrêmement rapide de l'offre de services aux Meylanais durant les décennies passées. Les départs en retraite ou volontaire ont permis des réorganisations au sein des services et la collectivité a fait le choix, autant que possible, de ne pas remplacer ou de pourvoir les postes par des agents en début de

carrière.

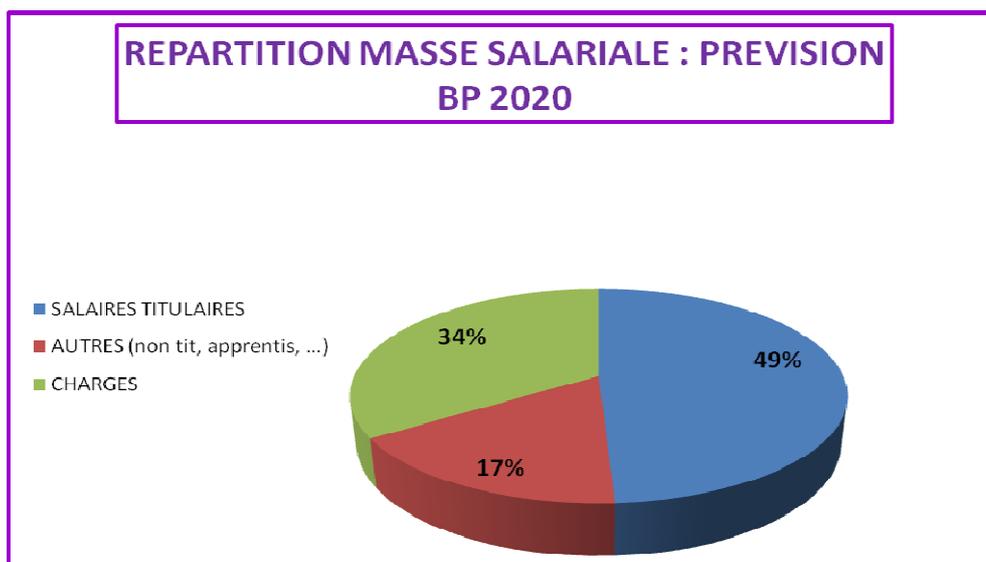
- Les difficultés de recrutement, les postes non pourvus sont estimés à 221K€

Au 31 décembre 2018, le nombre d'agents communaux, quel que soit leur temps de travail était de 544 (dont 333 temps complet, 207 temps non complet et 4 emplois fonctionnels). Le temps de travail effectif sera de 1561 h pour un agent à temps complet (35h) en 2020. Trois types d'avantages en nature existent pour les agents communaux : les repas pour les agents de cuisine, une voiture de fonction pour deux directeurs, un logement de fonction pour les correspondants de quartier.

Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution des effectifs au 31/12 et une projection de l'évolution de la masse salariale au fil de l'eau toute chose égale par ailleurs :



Le camembert ci-dessous montre comment la masse salariale devrait se répartir au BP 2020 :



\*/Les **subventions aux associations seront stabilisées** : Aussi, à périmètre égal le montant de l'enveloppe « subvention » sera maintenue identique à celle du BP 2019.

\*/Le **soutien actif de la commune à la mise en œuvre de la politique du CCAS** est confirmé, tant sur le plan financier que sur celui de l'assistance technique. Le soutien financier s'élèverait à 875K€

2 /Les orientations budgétaires des dépenses d'équipement pour 2020 : 5.8M€

Outre les dépenses d'équipement courantes et récurrentes couvrant le gros entretien, la maintenance informatique et le renouvellement de petits équipements et de mobilier (2,3M€), il convient de rajouter les dépenses d'équipement dites structurantes (3,5M€). Elles s'orienteront entre autre vers les axes suivants :

	libellés	BP provisoire 2020	BP provisoire 2021
<b>SERVICES</b>		TOTAL DPSES BRUTES	TOTAL DPSES BRUTES
<b>Patrimoine bâti</b>	GER, mise en accessibilité (plan AD'AP)	398 550,00	523 000,00
<b>Espaces extérieurs et paysagers</b>	GER et mise en conformité, éclairage public, cimetières, Fonds de concours voirie, aires de jeux, signalétique	755 000,00	555 000,00

<b>Foncier</b>	Subvention logements aidés, étude de requalification urbaine	451 500,00	351 000,00
<b>Systemes d'informations et solutions numériques</b>	téléphonie, matériel, projet, applicatif métiers, radio, licences	300 000,00	300 000,00
<b>Moyens logistiques</b>	parc automobile, mobiliers, AAPC	334 000,00	318 000,00
<b>CIM (contribution invest Métro)</b>	Contribution investissement Métropole	102 500,00	102 500,00
<b>sous total inv récurrents</b>		<b>2 341 550,00</b>	<b>2 149 500,00</b>

<b>Projets structurants non récurrents</b>	Réhabilitation restaurant scolaire des Béalières, réhabilitation groupe scolaire mi plaine, multi accueil des Aiguinards, vidéo protection, projet Malacher Inovalée, réhabilitation tènement ASPTT, études gymnase des Aiguinards, hôtel de ville, schéma directeur immobilier, redynamisation du Haut Meylan, réhabilitation du clos des Capucins, écran vert Grand Pré	3 509 540,00	3 200 000,00
--	---	--------------	--------------

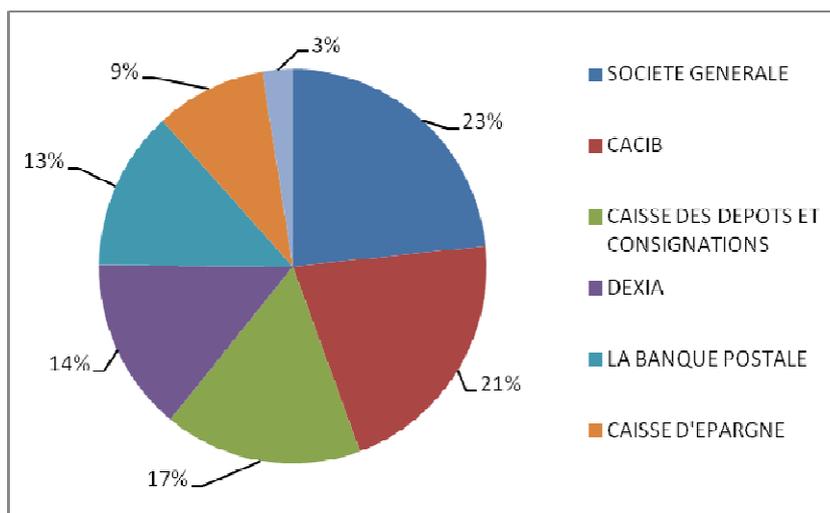
<b>TOTAL</b>		<b>5 851 090,00</b>	<b>3 349 500,00</b>
<b>TOTAL HORS CIM</b>		<b>5 748 590,00</b>	<b>5 247 000,00</b>

## 2/ La gestion de la dette

### Dette directe : l'encours 2020

#### Répartition de l'encours par prêteurs :

La commune détient 16 lignes d'emprunts, dont 12 à taux fixe, réparties chez 6 prêteurs différents, pour un encours au 1er janvier 2020 de 9 979 711,27 € au taux moyen de l'exercice de 3,17%, en considérant comme acté un retraitage de 700.000 €, remboursé in fine le 23 décembre 2019.



SOCIETE GENERALE	2 328 199,98
CACIB	2 100 000,00
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 647 672,77
DEXIA	1 424 656,81
LA BANQUE POSTALE	1 308 026,01
CAISSE D'EPARGNE	920 413,21
CREDIT FONCIER DE FRANCE	250 742,49
	<b>9 979 711,27</b>

L'encours de dette/population est passé à 562 € par habitant, début 2020, contre 1 257 € fin 2014.

#### Les charges financières :

En l'absence d'opérations de financements nouveaux, l'amortissement annuel permet l'affichage d'un encours de dette en nette diminution.

L'amortissement classique se monte à 1 611 938,72 €, avec une charge d'intérêts de 310 094,05 € et un solde des ICNE à 59 058,26 €.

L'annuité s'élève à 3 322 877,47 €, avec des remboursements de fin de tirages des encours revolving à hauteur de 1.400.000 €.

Une opération de gestion active de dette pourrait être effectuée : remboursement anticipé de l'encours 178\_2 et retraitage pour modification du profil d'amortissement ou de la date de l'amortissement in fine prévu le 23 décembre 2020. Dans ce cas, l'opération s'effectue sur ligne de trésorerie et n'entre pas dans le cadre des charges dont la couverture doit être assurée par des ressources propres.

Le besoin de financement nouveau qui s'annonce pour l'année 2020, sera satisfait par le financement encore disponible sur les contrats d'Ouverture de Crédit Long Terme, en complément de l'utilisation des fonds affectés par les résultats de l'exercice 2019.

Assortis d'une ligne de trésorerie, ces contrats permettent de jouer la flexibilité, sans consolidation des financements avec un index Euribor toujours au plus bas : - 0,423 % avec une marge de 0,50% pour le contrat CACIB 2009 et 1% pour le contrat CACIB 2011.

L'enveloppe de financement disponible sur les contrats déjà signés sera de 2 120 000 €, avec une capacité de tirages renouvelée dans la limite des plafonds après les remboursements.

Les charges d'intérêts sur les encours se répartissent en taux variables sur Euribor 3Mois et taux fixe. La ville ne détient plus d'encours à taux structuré. L'ensemble de la dette est classée 1-A dans grille de classification Gissler.

Le passage de l'Euribor 3Mois en territoire négatif au-delà de 0,50% pourra se solder par la perception

d'intérêts pour la ville sur les tirages en cours pour le contrat CACIB2009.

Index	Nb	Encours janvier 2020		Annuité Capital + Intérêts	
		en M€	%	en M€	%
EURIBOR03M	4	3,133	31,40 %	1,549	46,61 %
FIXE	12	6,846	72,22 %	1,773	53,38 %
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>9,979</b>		<b>3,323</b>	

La contractualisation d'emprunts nouveaux pour la couverture des investissements structurant pourrait impacter les chiffres annoncés à minima pour l'exercice 2020, les charges associées à ces financements n'impactant pas, en général, l'année en cours. Par ailleurs, les taux d'intérêts restent bas et les marges ne peuvent pas être excessives.

#### La durée de vie des encours

En tenant compte des déplafonnements des contrats OCLT, la durée de vie de la dette est :

Indicateurs	
Encours <b>9 979 711,27</b>	Duration * <b>3 ans, 8 mois</b>
Durée de vie moyenne * <b>4 ans, 2 mois</b>	Durée résiduelle * <b>12 ans</b>
<i>* tirages futurs non compris</i>	

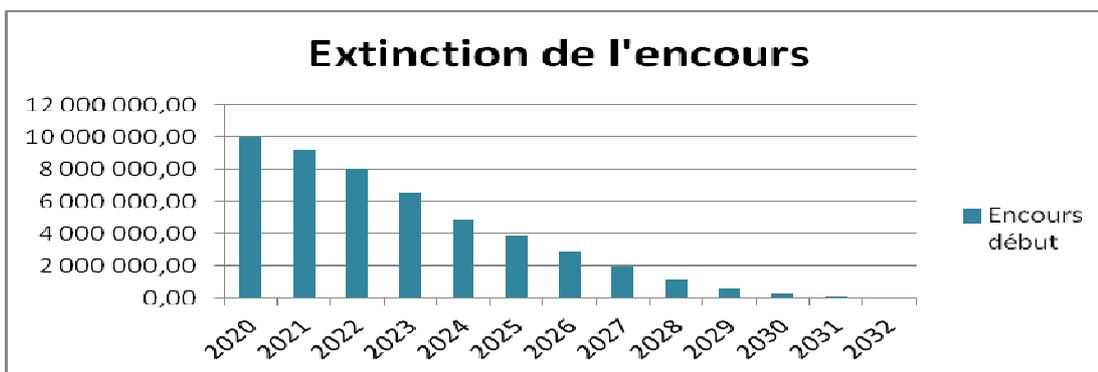
#### Profil d'extinction de la dette

Ce profil tient compte des remboursements in fine prévus sur deux tirages revolving du contrat CACIB2009 à hauteur de 1.400.000 € et de tirages nouveaux à hauteur de 1.100.000 € sur ce même contrat et 1.100.000 € sur le contrat CACIB2011

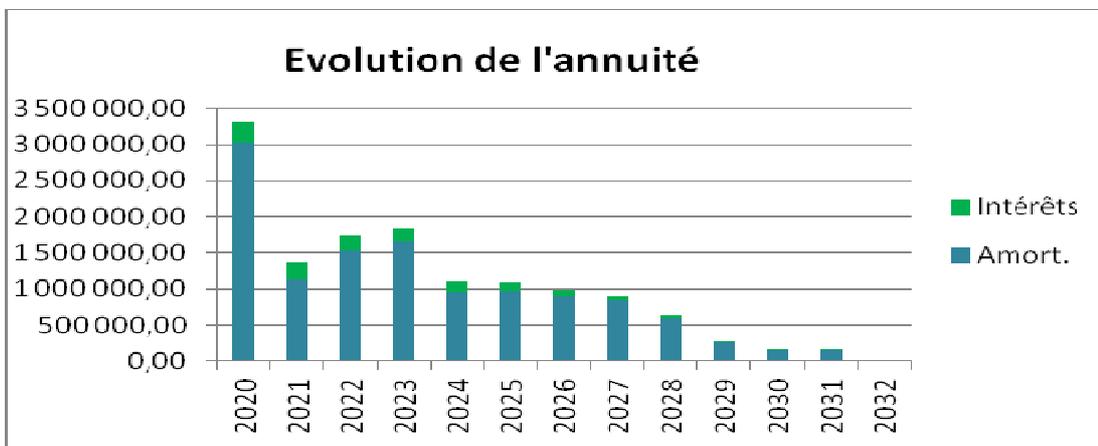
Exer.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Capital			Solde
						Amort.	RA avec flux	RA sans flux	
2020	9 979 711,27	3 322 877,47	310 938,75	3,17%	3,29%	3 011 938,72	1 400 000,00	0,00	3 322 877,47
2021	9 167 772,55	1 376 918,26	246 244,48	3,03%	3,18%	1 130 673,78	100 000,00	0,00	1 376 918,26
2022	8 037 098,77	1 752 573,15	213 353,72	3,14%	3,08%	1 539 219,43	700 000,00	0,00	1 752 573,15
2023	6 497 879,34	1 841 587,11	184 205,65	3,69%	3,83%	1 657 381,46	800 000,00	0,00	1 841 587,11
2024	4 840 497,88	1 111 152,99	154 714,48	3,65%	3,80%	956 438,51	100 000,00	0,00	1 111 152,99
2025	3 884 059,37	1 100 802,72	124 367,97	3,57%	3,75%	976 434,75	100 000,00	0,00	1 100 802,72
2026	2 907 624,62	990 568,73	93 152,16	3,44%	3,65%	897 416,57	0,00	0,00	990 568,73
2027	2 010 208,05	899 586,74	60 850,18	3,14%	3,45%	838 736,56	0,00	0,00	899 586,74
2028	1 171 471,49	633 502,61	32 358,57	2,51%	3,01%	601 144,04	0,00	0,00	633 502,61

2029	570 327,45	279 569,92	13 409,14	1,56%	2,04%	266 160,78	0,00	0,00	279 569,92
2030	304 166,67	154 509,22	4 509,22	1,97%	1,36%	150 000,00	0,00	0,00	154 509,22
2031	154 166,67	151 217,84	1 217,84	3,90%	3,97%	150 000,00	0,00	0,00	151 217,84
2032	4 166,67	4 180,48	13,81	3,91%	3,97%	4 166,67	0,00	0,00	4 180,48

Le profil d'extinction ci-dessous, début d'année, intègre 2.200.000 € de recours à l'emprunt sur les contrats revolving pour 2020, considérant que l'exercice 2019 s'est soldé par un tirage, ou un retraitage, de l'encours de 700.000 € arrivé à échéance le 23 décembre 2019.



L'évolution prévisionnelle des charges de la dette en annuités se présenterait comme suit :



Avec une répartition de l'encours par catégorie de dette en 2020 :

Catégorie	Encours 01/01	Annuité	Intérêts	Capital	Solde	Encours 31/12 (avec nouveaux tirages revolving)
				Amort.		
Emprunt en euros - 1641	7 879 711,27	1 922 032,77	310 094,05	1 611 938,72	1 922 032,77	6 267 772,55
Emprunt en euros - 16441	2 100 000,00	1 400 900,00	900,00	1 400 000,00	1 400 900,00	2 900 000,00
<b>Emprunt en euros - 16</b>	<b>9 979 711,27</b>	<b>3 322 932,77</b>	<b>310 994,05</b>	<b>3 011 938,72</b>	<b>3 322 932,77</b>	<b>9 167 772,55</b>

## Dette garantie : l'encours 2020

### Les charges financières

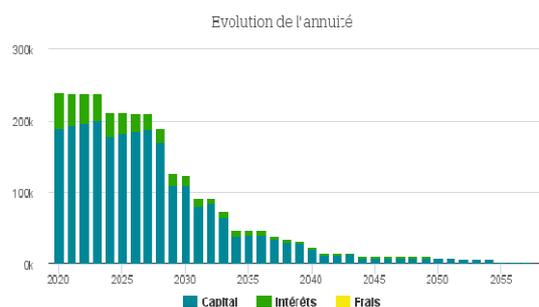
Le prêteur pour l'ensemble des contrats signés avec les bailleurs sociaux est la Caisse des Dépôts et Consignations.

Caractéristiques de la dette garantie au 01/01/2020			
Encours	<b>2 508 743,75 €</b>	Nombre d'emprunts	<b>24</b>
Taux actuariel	<b>2,02%</b>	Taux moyen de l'exercice	<b>2,02%</b>
Charges financières en 2020			
Annuité	<b>239 796,45 €</b>	Amortissement	<b>189 478,28 €</b>
Remboursement anticipé avec flux	<b>0,00</b>	Remboursement anticipé sans flux	<b>0,00</b>
Intérêts emprunts	<b>50 318,17 €</b>	Solde ICNE	<b>16 352,72 €</b>

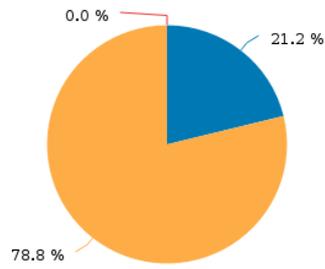
A cette dette garantie pour des opérations de logements sociaux, s'ajoute une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % du montant emprunté par la SPLA Porte du Grésivaudan à la Banque Populaire des Alpes, dont le Capital restant dû s'élève à 531 266,83 €.

Le niveau de taux est de 2,85 %. Les charges d'intérêts s'élèvent à 14 719 € d'intérêts, avec un amortissement de 32 497 € pour l'exercice 2020.

### Profil d'extinction de la dette et répartition de l'encours



### Types de Taux



	 Taux fixes	 Taux variables	 Taux	Total
Encours	531 266,83	1 977 476,92	0,00	2 508 743,75
Pourcentage	21,18%	78,82%	0,00%	100%
Durée de vie	7 ans, 2 mois	8 ans, 4 mois		8 ans, 1

Exer.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2020	2 508 743,75	239 796,45	50 318,17	2,02%	2,02%	189 478,28	239 796,45
2021	2 319 265,49	238 706,75	45 487,82	1,99%	2,01%	193 218,93	238 706,75
2022	2 126 046,56	238 496,35	41 429,69	1,98%	2,00%	197 066,66	238 496,35
2023	1 928 979,92	238 285,33	37 260,07	1,96%	1,99%	201 025,26	238 285,33
2024	1 727 954,70	210 969,47	32 975,40	1,97%	1,97%	177 994,07	210 969,47
2025	1 549 960,67	210 757,21	29 831,87	2,00%	2,00%	180 925,34	210 757,21
2026	1 369 035,39	210 544,19	26 623,54	2,04%	2,03%	183 920,65	210 544,19
2027	1 185 114,81	210 443,67	23 462,12	2,09%	2,07%	186 981,55	210 443,67
2028	998 133,31	189 332,38	20 073,58	2,14%	2,12%	169 258,80	189 332,38
2029	828 874,52	126 757,45	17 166,51	2,13%	2,15%	109 590,94	126 757,45
2030	719 283,61	123 917,39	14 602,49	2,10%	2,12%	109 314,90	123 917,39
2031	609 968,72	93 489,93	12 032,81	2,05%	2,08%	81 457,12	93 489,93
2032	528 511,67	93 526,14	10 016,99	1,98%	2,02%	83 509,15	93 526,14
2033	445 002,55	73 890,14	8 041,24	1,89%	1,94%	65 848,90	73 890,14
2034	379 153,66	46 385,83	7 015,29	1,86%	1,87%	39 370,54	46 385,83
2035	339 783,13	46 424,72	6 231,86	1,84%	1,85%	40 192,86	46 424,72
2036	299 590,30	46 464,45	5 430,61	1,83%	1,83%	41 033,84	46 464,45
2037	258 556,48	38 805,61	4 611,14	1,80%	1,81%	34 194,47	38 805,61
2038	224 362,02	34 871,15	4 017,27	1,79%	1,79%	30 853,88	34 871,15
2039	193 508,17	33 511,44	3 469,60	1,80%	1,79%	30 041,84	33 511,44
2040	163 466,32	24 498,20	2 936,50	1,81%	1,80%	21 561,70	24 498,20
2041	141 904,62	14 897,65	2 567,34	1,81%	1,81%	12 330,31	14 897,65
2042	129 574,28	14 889,90	2 348,43	1,82%	1,81%	12 541,47	14 889,90
2043	117 032,83	14 882,31	2 125,70	1,82%	1,82%	12 756,61	14 882,31
2044	104 276,22	10 761,05	1 899,05	1,82%	1,82%	8 862,00	10 761,05
2045	95 414,22	10 753,79	1 736,72	1,82%	1,82%	9 017,07	10 753,79
2046	86 397,16	10 746,68	1 571,50	1,82%	1,82%	9 175,18	10 746,68
2047	77 221,99	10 739,73	1 403,34	1,82%	1,82%	9 336,39	10 739,73
2048	67 885,58	10 732,93	1 232,15	1,82%	1,81%	9 500,78	10 732,93
2049	58 384,81	10 726,20	1 057,90	1,81%	1,81%	9 668,30	10 726,20
2050	48 716,50	9 439,60	880,52	1,81%	1,81%	8 559,08	9 439,60

2051	40 157,42	9 433,14	721,73	1,80%	1,80%	8 711,41	9 433,14
2052	31 446,02	7 537,86	560,04	1,78%	1,78%	6 977,82	7 537,86
2053	24 468,20	7 531,77	432,27	1,77%	1,77%	7 099,50	7 531,77
2054	17 368,69	7 525,72	302,21	1,73%	1,74%	7 223,51	7 525,72
2055	10 145,19	2 862,99	169,84	1,67%	1,67%	2 693,15	2 862,99
2056	7 452,03	2 863,01	124,61	1,68%	1,67%	2 738,40	2 863,01
2057	4 713,65	2 862,98	78,58	1,67%	1,67%	2 784,40	2 862,98
2058	1 929,25	1 961,05	31,80	1,65%	1,65%	1 929,25	1 961,05

## **Dette hors bilan sous forme d'engagements donnés : l'encours 2020**

### Loyers financiers

Dans le cadre législatif autorisé par la loi d'orientation et de programmation du 29 août 2002 (LOPSI), la ville de Meylan a contractualisé un premier Bail Emphytéotique Administratif dans le secteur géographique de Maupertuis avec la Société Auxifip, filiale du Crédit Agricole, pour la conclusion d'une opération d'intérêt général liée aux besoins de la sécurité intérieure.

Par délibération du 22 septembre 2003, le montage selon les dispositions de la LOPSI par BEA et Convention de mise à disposition est envisagé, suite à une proposition de la société UCABAIL, le Crédit-Bail du Crédit Agricole et ses filiales, FIP et Unifergie.

La délibération du 2 février 2004 place favorablement la société Auxifip pour un montage par BEA.

Le 20 décembre 2004, la volonté de réaliser les locaux est confirmée et le principe du montage de l'opération avec la Société Auxifip dans le cadre de la loi OPSI est validé.

A cette date, le Conseil a décidé de conclure :

- un BEA pour une durée de 35 ans sous maîtrise d'ouvrage exclusive de la société Auxifip en charge de la conclusion d'un contrat de promotion immobilière avec un promoteur
- une convention de mise à disposition d'une gendarmerie réalisée par l'emphytéote et productive de loyers financiers à verser à la société Auxifip

La ville a par la suite contractualisé un deuxième bail emphytéotique administratif avec la société AUXIFIP pour la gendarmerie Granier avec des mises à disposition respectives, en 2007 et 2010.

A ce jour, l'équilibre des opérations financières est maintenu entre les loyers de sous-location payés par l'Etat pour la mise à disposition des locaux de gendarmerie et :

- les loyers financiers payés à la société UNIFERGIE (filiale du Crédit Agricole) pour le « Crédit-bail Mobilier » dûs pour la gendarmerie du Granier : sur taux fixe pour le Lot 2 et pour le Lot 1, sur Euribor 3 Mois margé, assorti d'un swap de taux d'intérêts payés à la société CALYON (filiale du Crédit Agricole), calculé sur Euribor 3Mois margé
- les loyers financiers payés à la société CACIB (filiale du Crédit Agricole) à taux fixe de 5,21% pour la Tranche A et 4,87% pour la Tranche B (Préfinancement intérêts capitalisés)

Ces opérations financières sont contractualisées pour une durée de 30 ans pour la gendarmerie du Granier (échéance au 4 octobre 2040) et 35 ans pour la gendarmerie de Maupertuis (échéances au 20 décembre 2041).

Les loyers de sous-location payés par l'Etat sont révisables par période de 9 ans avec une réévaluation des Domaines pour la fixation des loyers. Les réévaluations permettent à l'Etat de refixer la valeur à son niveau initial selon les travaux effectués par la ville emphytéote de la société Auxifip.

Les révisions intervenant sur la base de la réévaluation sont réputées annuelles pour la gendarmerie du Granier

et tout les 3 ans pour la gendarmerie de Maupertuis.

Le Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est de :

- 4 844 726 € pour la gendarmerie de Maupertuis, avec une annuité à 362 619 €
- 2 786 475 € pour la gendarmerie du Granier et 2 800 952 € pour le swap de taux, avec une annuité totale de 225 766 €.

### **Besoin de financement des investissements par l'emprunt**

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'affiche au BP 2020 à hauteur de :

- 2,9M€

Le besoin de financement nouveau inscrit en crédit d'emprunt est estimé à :

- 3,9M€

Les contrats revolving signés avec le Crédit Agricole, CACIB en 2009 et 2011 permettent de couvrir le solde de : 2 000 000 €

Toutefois, selon les résultats 2019 de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, le recours à l'emprunt peut s'avérer limité aux seuls contrats déjà actifs. En cas de besoin supérieur à une campagne de financement devra être lancée.

### **IV / L'équilibre du budget**

Le calendrier budgétaire ne permettra pas une reprise anticipée des résultats. Aussi, pour l'équilibre prévisionnel du financement des dépenses prévues au budget, un « emprunt d'équilibre » d'un montant d'environ 3,9M€ devrait être nécessaire.

<b><u>Les Budgets annexes :</u></b>
-------------------------------------

#### **\*/Budget Annexe INOVALLEE :**

Le BP 2020 visera à assurer la continuité (règlement des charges propriétaires et titrage des loyers) et la réalisation des opérations de portage foncier dans les zones prioritaires en cours, le solde de la dette ayant été remboursé en totalité en 2017.

La dette du budget annexe Inovallee : L'encours de la dette est de 0€

Projets de cession : B'dis qui n'a pas pu se réaliser sur l'exercice 2019

#### **\*/Budget Annexe Bas Charlaix :** Toujours en sommeil.

### **En conclusion :**

La période des réformes se confirme notamment par le biais de la Loi de Finances 2020 avec des sujets majeurs pour les collectivités.

La commune de Meylan poursuivra ses efforts, démontrés par les résultats du compte administratif 2018, pour maîtriser ses coûts de fonctionnement, notamment ses dépenses de personnel en rationalisant les fonctions, les métiers et ses dépenses d'entretien du patrimoine communal en faisant appel notamment à des programmes d'investissement tel que le Contrat de Performance Energétique (CPE) par exemple, tout en maintenant un service public de proximité.